

Déclaration liminaire pour le CHSCT du 5 mars 2020

Lors du dernier CHSCT, nous avons déjà fait remarquer que, dans notre département, l'instance CHSCT ne fonctionnait pas comme les textes le préconisent. En effet, sur certaines circonscriptions, les IEN ne font pas remonter les fiches SST et encore de trop nombreuses et nombreux collègues ne connaissent même pas l'existence du RSST. SUD éducation 56 affirme qu'il est du rôle de l'administration d'informer les personnels de l'existence d'une instance dont le but est de les protéger et d'améliorer leurs conditions de travail.

Il est de notoriété publique que le Recteur, la DASEN et les IEN ont des objectifs à atteindre récompensés par des primes. SUD éducation nous ne demandons pas de primes mais une vraie reconnaissance du travail effectué devant nos élèves.

Nous pensons que la posture « #pasdevague » mise en avant par certains membres de l'administration dessert le métier, voire met en danger les personnels.

Sur le département, de nombreuses et nombreux collègues explosent ou vont exploser. Ce n'est pas être alarmiste que de le préciser, c'est juste factuel. Pour preuve à l'heure actuelle, 58 fiches SST ont été remontées à vos services, et cela sans compter les fiches restées bloquées dans les circonscriptions.

Votre récente décision de restreindre le droit au temps partiel, qui sera contestée juridiquement, va impacter la santé physique et psychologique des personnels. Le temps partiel est, pour certaines et certains, la seule solution pour supporter des conditions de travail qui se détériorent un peu plus chaque jour.

Nous vous avons suggéré d'envoyer les personnels de direction à la formation organisée par l'administration sur la thématique des conditions de travail qui est de surcroît, de qualité. Nous réitérons cette suggestion.

Nous aurions dû être en phase de carte scolaire reportée par intérêt électoraliste. Le département perd 15 postes. Nous avons compris depuis bien longtemps que l'objectif n'est pas d'améliorer le service public d'éducation mais plutôt de racler les fonds de tiroir. Mais alors comment réussir une politique dite d'inclusion scolaire sans moyen et personnels formés supplémentaires ?

Nous le répétons, l'école n'est pas une entreprise et l'éducation n'est pas une marchandise.

La rationalisation des moyens a des conséquences : pour exemple, sur Lorient, les fusions d'école ayant eu lieu (et nous sommes prêts à détailler nos propos en instance) ont généré de véritables conflits et de véritables crises au sein des groupes scolaires concernés. Nous considérons que l'IEN de cette circonscription est responsable de la situation. Nous rappelons à ce sujet que le CHSCT doit être consulté pour acter une fusion.

L'école de la confiance ne peut être qu'un simple slogan pour « faire bien » en bas de page. Cette « confiance » dont notre ministre targue, ne peut pas fonctionner dans le seul sens enseignant.e.s-hiérarchie. Ça ne marche pas d'ailleurs. La confiance ne peut naître que d'un véritable échange entre notre hiérarchie et les personnels. Madame la DASEN, nous l'affirmons, nous n'avons pas confiance en nos cadres. Madame la DASEN, nous l'affirmons, nous avons besoin de notre liberté pédagogique pour être à l'aise dans notre métier. Nous ne voulons pas être de simples exécutant.e.s. Madame La DASEN nous espérons que nos ressentis seront remontés auprès du Ministre Blanquer.

Nous ne pouvons pas ne pas parler de la réforme des retraites : après avoir subi une réforme tous les trois ans en moyenne entre les changements de programme, les attaques sur notre statut (externalisation des missions, contractualisation qui ne cesse d'augmenter...), voici un nouveau paquet cadeau, la réforme des retraites qui impactera très fortement tous les salarié.e.s, les femmes, et particulièrement le secteur de l'Éducation Nationale. Les trop nombreuses incertitudes, ne serait-ce que la valeur du point d'indice, ne permettent pas d'envisager sereinement l'avenir, ajoutant de l'angoisse aux difficultés quotidiennes.

Pour finir, vous constaterez Madame La DASEN, que nous n'évoquons pas la situation sanitaire

touchant le territoire et particulièrement le Morbihan, sachant que le thème sera abordé lors de ce CHSCT. Nous serons cependant vigilant·e·s quant à la cohérence des recommandations qui seront énoncées dans les jours à venir.

En conséquence,

- **Sud éducation demande à ce que les fiches RSST ne restent pas bloquées dans les circonscriptions et que le CHSCTD fasse un courrier de rappel aux IEN en ce sens.**
- **Sud éducation demande d'engager une formation des personnels de direction (IEN, principaux, proviseurs) sur la thématique des conditions de travail.**
- **Sud éducation rappelle que pour toute fusion d'école le CHSCTD56 doit être consulté.**